canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUIN 2008 **RI_05_POS_160**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement

Rappel

Aujourd'hui, quatre services sous la haute surveillance du DSE se partagent une mission commune qui se résume à la sauvegarde de l'environnement. Il s'agit du Service Forêts Faune et Nature (SFFN), du Service des Eaux Sols et Assainissements (SESA), du Service de l'Environnement et de l'Energie (SEVEN) ainsi que du Laboratoire Cantonal (LC). Une collaboration existe déjà entre le SESA et le SEVEN pour ce qui touche à l'élimination des déchets et à la sensibilisation de leur tri. Le laboratoire cantonal procède quant à lui, entre autres, à des analyses d'eaux pour les communes, alors que le SESA possède son propre laboratoire d'analyse d'eaux usées dans des locaux jouxtant ceux du LC.

Or, la possibilité de réunir ces quatre services sur un même site est à court terme réalisable. En effet, l'ISREC envisage un déménagement sur le site de Dorigny courant 2006, libérant ainsi des locaux idéalement situés au terminus du M2. Il s'agit donc aujourd'hui de saisir l'opportunité de concentrer les forces de ces services sous un même toit avec une même direction.

A l'heure actuelle, les locaux desdits services se trouvent être dispersés sur le territoire de la commune de Lausanne et environs : le SESA au Valentin à Lausanne et à Epalinges, le SFFN au Chalet à Gobet et à Saint-Sulpice, le SEVEN à Epalinges et au Valentin à Lausanne ; le laboratoire cantonal à Epalinges.

Protection des eaux, de l'air et des sols (pollution), protection des dangers naturels (crues, avalanches, chutes de pierres, glissements de terrains), analyses des eaux, de l'air, des sols et sous-sols lient étroitement ces services. Leur imbrication est grande et on est dès lors en droit d'envisager leur rapprochement puisqu'ils poursuivent de toute évidence une mission commune.

Dans le but de trouver des synergies tant sur le plan administratif qu'opérationnel qui aboutiront à de substantielles économies, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier la possibilité de réunir ces quatre services.

Signy, le 12 septembre 2005. (Signé) Anne-Marie Dick

Le regroupement proposé par Mme A.-M. Dick et Consorts a été évoqué à de nombreuses reprises au cours des années passée. On citera en particulier :
1. le projet (1994) de créer une " Maison de l'environnement " abandonné en raison de l'impossibilité de mettre en évidence de manière irréfutable l'intérêt économique de ce regroupement
2. une proposition de restructuration interne datant de 2004 qui demandait le regroupement de tous les services du " pôle environnement " du DSE sur le site du Centre de Laboratoires d'Epalinges, moyennant une restructuration adéquate des services concernés.

Les estimations détaillées conduites à l'époque ont démontré de manière probante que le seul regroupement physique des quatre services environnementaux du DSE sous un même toit ne présentait pas un potentiel d'économies important par rapport à la situation actuelle ; ces mêmes études montraient en revanche que des modifications structurelles et organisationnelles profondes liées à une véritable restructuration d'ensemble impliquant la mise en commun de ressources et la diminution de la hiérarchie par le biais de fusion de divisions ou de services, permettaient d'espérer des économies potentielles modestes mais néanmoins significatives, au détriment toutefois de l'autonomie de gestion et de la spécificité des services concernés.

Par ailleurs divers éléments non évoqués dans le postulat conditionnent les décisions à venir du Conseil d'Etat en la matière :

1. La priorité qu'il convient de donner au regroupement physique du nouveau SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) issu du regroupement du Laboratoire cantonal (LC) et du Service vétérinaire (SVET) décidé par le Conseil d'Etat au printemps 2007,
2. La double nécessité de reloger décemment - et en priorité - les collaborateurs de la Division Energie du SEVEN et de créer l'Espace Accueil du Centre Info – Energie, à Epalinges, à proximité immédiate des autres divisions du SEVEN,
3. La vocation de " laboratoire " des locaux de l'ISREC et la possibilité de mettre ceux-ci à disposition de l'UNIL et des Hospices Cantonaux aux fins d'activités dédiées aux sciences de la vie, projet très avancé qui entre en compétition directe avec la proposition formulée dans le postulat,
4. La volonté affirmée du gouvernement de limiter les déménagements des services de l'Etat à ceux présentant un potentiel d'économies à la fois important et certain et qui sont, de plus, urgents et/ou impératifs,

Les projets cités sous points 1 et 2 ci-dessus, font déjà l'objet de plans détaillés de mise en œuvre. Ces plans prévoient l'occupation d'une partie des locaux qui seront libérés par l'ISREC.

En ce qui concerne le point 3 un groupe de travail placé sous la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement supérieur a étudié cet important projet durant 2006 et 2007. Ses résultats ont été présentés le 21 novembre 2007 à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires universitaires qui a émis ses recommandations.

En fonction des éléments précités le Conseil d'Etat décidera de l'affectation des espaces libérés entre l'UNIL, le CHUV, le SEVEN et le SCAV d'ici fin 2008.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 juin 2008.

Le président :	Le chancelier :
P. Broulis	*V. Grandjean*